

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 7  
Nbre de représenté(s) : 2  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 2

Date de convocation : 12/10/2017  
Date d'affichage : 31/10/2017

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2017**

Le dix-sept octobre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

---

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
Mme CHAVERON Colette - M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME  
Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - M. PERRIN  
Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etaient absentes/excusées** : Mme CADET Vinciane - Mme DELAVENNE Fabienne

M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la convention de déneigement avec l'EARL La Vallée de la Luce**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. Emmanuel CHAVERON met fin à la convention de déneigement et qu'il convient d'établir une nouvelle convention. M. Anthony HORDE, représentant de L'EARL La Vallée de la Luce, demeurant à Domart-sur-la-Luce nous a donné son accord pour la signature d'une nouvelle convention.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer une nouvelle convention avec M. Anthony HORDE à compter du 15 novembre 2017. En contrepartie de ces missions, la commune s'engage à rétribuer M. Anthony HORDE sur la base forfaitaire de 64.14 € H.T par heure d'intervention au titre du dédommagement pour l'utilisation de son tracteur et 60 € H.T de nuit (de 22 heures à 6 heures), dimanches et jours fériés. La convention sera conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de déneigement avec M. Anthony HORDE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Frédéric BINET